

## AEOS SPRAY DÉSINFECTANT

Spray Désinfectant autorisé d'emploi pour réseaux d'eau potable



**Autorisé d'emploi par le Ministère de la Santé**



## Spray Désinfectant pour réseaux d'eau potable

Autorisé d'emploi par le Ministère de la Santé



### PROPRIÉTÉS

**AEOS Spray désinfectant** est un désinfectant prêt à l'emploi, utilisé pour le traitement des matériels et accessoires dans le domaine du traitement et stockage de l'eau potable.

Spray liquide biodégradable (DCO faible)

### COMPOSITION

Désinfectant liquide concentré à base de peroxyde d'hydrogène additionné d'acide peracétique.

### CONDITIONNEMENT

Flacon vaporisateur de 750 ml

### CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

- Répond à l'article R.1321-50 du CSP concernant les produits utilisés pour le nettoyage et la désinfection des installations de distribution d'eau destinée à la consommation humaine DGS/SD7A – octobre 2000

- Répond au décret n°73-138 du 12 février 1973 portant application de la loi du 1er août 1905 sur l'répression des fraudes en ce qui concerne les produits chimiques dans l'alimentation humaine et les matériaux et objets au contact des denrées, produits et boissons destinés à l'alimentation de l'homme et des animaux ainsi que les procédés et produits utilisés pour le nettoyage de ces matériaux et objets (Version consolidée au 14 avril 2011)

- Matières actives biocide usage TP 11 suivant règlement biocide 98/8 CE.

### MISE EN OEUVRE

-Réaliser une pulvérisation en couvrant l'ensemble des surfaces en commençant si possible du haut vers le bas.

- Laisser agir 10 à 30 minutes

- Rincer à l'eau potable

### STOCKAGE & MANIPULATION

Stocker à l'abri de l'humidité, du gel et des fortes températures, dans l'emballage d'origine.

Ne pas stocker à moins de 5°C et à plus de 20°C.

Produit non inflammable

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. La manipulation doit se faire avec les équipements de sécurité adéquats : **se référer à la fiche de données de sécurité.**

-Protection respiratoire : Porter un demi-masque filtrant type FFP2 contre les poussières à usage unique conforme à la norme NF EN149. La bonne ventilation du lieu de travail est nécessaire. Porter un appareil respiratoire dans les espaces confinés/mal ventilés (filtre combiné E-P2).

